

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Michel Bouvard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant :**

Au plus tard le 1^{er} octobre 2009, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la gestion des taxes d'urbanisme, précisant l'état du recouvrement de celles-ci, les difficultés constatées et les pistes de réformes envisageables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recouvrement des taxes d'urbanisme pose depuis longtemps d'importants problèmes, notamment devant l'impossibilité de les recouvrer face à des SCI liquidées après la fin du chantier.

Les problèmes sont à cet égard très nombreux, dans l'organisation de la collecte, l'assiette, le recouvrement, etc.

L'un des problèmes essentiels, à cet égard réside dans le délai de recouvrement, actuellement fixé 18 et 36 mois après le fait générateur, délai très long par rapport à la longueur réelle de la plupart des chantiers. Ce délai complique le recouvrement, favorise les oublis, et permet dans certains cas d'organiser la liquidation de la SCI qui portait le projet. Les comptables du trésor disposent de certaines garanties pour ce recouvrement, qui du fait du délai se retrouvent souvent insuffisantes. Quant à l'engagement imposé par le code civil pour les associés de « répondre indéfiniment des dettes sociales à proportion de leur part dans le capital », il est le plus souvent difficile à mettre en œuvre lorsque la SCI, après les ventes, s'est dissoute ou a été placée en liquidation judiciaire.

La mission d'audit de modernisation avait rendu en avril 2006 un important rapport sur la gestion de la taxe locale d'équipement et des taxes rattachées, qui proposait plusieurs pistes face à ces problèmes. Ces propositions sont malheureusement restées lettre morte, alors que le problème

de recouvrement notamment peut être crucial pour certaines communes, et notamment pour les plus petites d'entre elles.

Il vous est donc proposé de demander au Gouvernement la remise d'un rapport à ce sujet, qui précise les pistes de réforme envisagées et permettent de faire enfin avancer la question.